



**Pôle d'excellence rurale "Innovation pour l'autonomie" - Outil de coordination du réseau gérontologique de la MAIA et portail Web social-santé**

**Rapport n° CP/2012/791**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet l'approbation des actions 2.1 « Outil de coordination du réseau gérontologique dans le cadre spécifique de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) » et 2.2 « Portail Web social-santé » portées par le Département du Bas-Rhin dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Innovation pour l'Autonomie » et notamment les descriptifs des projets et les plans de financement, ainsi que l'autorisation du Président du Conseil Général à solliciter les subventions correspondantes et à signer les pièces relatives à ces demandes

**Contexte**

La démarche « TIC & Santé – Innovation pour l'Autonomie » a été labellisée Pôle d'Excellence Rurale (PER) en 2011. A ce titre, une convention-cadre a été approuvée par l'Assemblée Plénière du 21 juin 2011 et signée le 29 juin 2011 entre l'Etat et le Département.

Deux actions sont portées par le Département :

- Action 2.1 : développement d'un système d'information, outil de coordination des acteurs du réseau gérontologique dans le cadre spécifique de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA).
- Action 2.2 : création d'un site portail web « social-santé » qui permettra de fédérer en un seul lieu l'ensemble des informations disponibles sur le thème « Innovation pour l'Autonomie ».

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces actions, dans le respect de la convention-cadre relative au Pôle d'Excellence Rurale, le Département doit procéder au dépôt des dossiers de demande de subvention, notamment auprès des services de la Préfecture au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et des services de la Région Alsace au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

**Action 2.1 : outil de coordination du réseau gérontologique dans le cadre spécifique de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA)**

Le projet consiste à déployer un outil de coordination et de partage d'information dans le cadre du projet de coordination gérontologique de Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA).

Il s'agit de proposer à l'ensemble des acteurs professionnels intervenant auprès des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, un système d'information unifié qui favorise la diffusion et l'échange d'informations utiles entre :

- Les professionnels intervenants au domicile (champ sanitaire et médico-social)
- L'hôpital et le domicile (avant et après une hospitalisation)

Cet outil est également destiné à faciliter la tâche des gestionnaires de cas, nouveaux métiers issus des dispositifs MAIA dont le rôle est dédié à l'élaboration du projet de vie des malades d'Alzheimer et à la coordination des structures d'hébergement et des intervenants professionnels qui assurent la prise en charge de ces personnes.

Cet outil de coordination informatisé des interventions auprès des malades d'Alzheimer serait d'abord expérimenté sur un territoire pilote (zones de proximité d'Haguenau et de Wissembourg) puis évalué avant son extension éventuelle à l'ensemble du territoire départemental. A plus long terme, il pourrait être élargi à la prise en charge de l'ensemble des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le coût prévisionnel de cette action s'élève à **75 000 €**.

Les co-financements se déclinent comme suit :

Subvention Etat (FNADT) : 5 000 €

Subvention Europe (FEADER) : 20 000 €

Autofinancement du Département : 50 000 €

## **Action 2.2 : portail Web « social-santé »**

---

Ce projet consiste à déployer un portail web « social-santé » accessible via le site Internet du Conseil Général du Bas-Rhin.

Ce portail web se décomposera en 2 parties :

- Une partie en accès public destinée à faire la promotion de la démarche « Innovation pour l'Autonomie » dans sa globalité : appel à projets « TIC & Santé » 2010, dispositif d'expérimentation de solutions de « lien social », réseau de démonstrateurs, exposition « appart à part », cartographie des acteurs publics impliqués dans l'innovation pour l'autonomie.
- Une partie avec un accès restreint destinée aux autres Conseils Généraux menant une réflexion similaire. Cette partie prendra la forme d'une plateforme collaborative dont l'objectif est de partager des méthodologies et des expériences pour la mise en œuvre de projets innovants dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Cette section du site servira également de centre de ressources documentaire et sera alimentée par une veille thématique.

Le coût prévisionnel de cette action s'élève à **25 000 €**.

Les co-financements se déclinent comme suit :

Subvention Etat (FNADT) : 6 183 €

Subvention Europe (FEADER) : 5 000 €

Autofinancement du Département : 13 817 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

*\* d'approuver les actions 2.1 « Outil de coordination du réseau gérontologique dans le cadre spécifique de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) » et 2.2 « Portail Web social-santé » inscrites dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Innovation pour l'Autonomie » et notamment les descriptifs des projets et les plans de financement annexés à la présente délibération.*

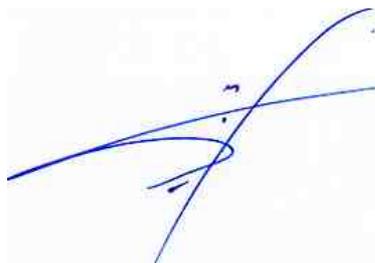
*\* de solliciter les subventions correspondantes.*

*\* d'autoriser le Président du Conseil Général à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre des demandes de subventions.*

*\* d'autoriser le Président du Conseil Général à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions financières à intervenir entre le Département et les financeurs du Pôle d'Excellence Rurale.*

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL